

MURIER EN RE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10.000 €EUROS
SIEGE SOCIAL : 78 RUE SPONTINI 75116 – PARIS
Société en cours de constitution

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 OCTOBRE 2023

Le 23 octobre 2023, à 10 heures, Paris

Madame Ana BIBAY

demeurant 78 rue Spontini 75116 Paris
Associée unique de la Société MURIER EN RE

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Désignation du président
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - DESIGNATION DU PRESIDENT

L'Associée unique, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, se désigne, sans limitation de durée, en qualité de Président.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

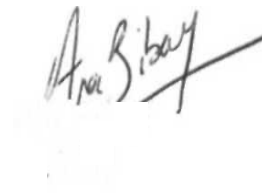
En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associée unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ana Bibay', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'associée unique
Ana Bibay